

Gendarmerie de la Combe Saragosse - Caserne de Gendarmerie - Renouvellement du bail de location au profit de l'Etat

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par bail en date du 3 décembre 1987, la Ville de Besançon a donné en location à l'Etat (par le Ministère des Armées) un ensemble immobilier situé au lieudit «Combe Saragosse», 12 impasse le Corbusier, cadastré n° BV 323 et destiné à abriter les locaux de service et techniques et les locaux d'habitation des militaires de l'unité de Gendarmerie.

Ce contrat de location, passé pour une durée de 9 ans, arrivant à échéance le 14 janvier 1996, la Ville de Besançon, afin d'établir valablement le contrat de renouvellement à compter du 15 janvier 1996, a saisi la Direction des Services Fiscaux pour connaître le montant du nouveau loyer qui sera applicable à compter de cette date.

Après négociation, il est donc proposé de renouveler, au profit de l'Etat, et à compter du 15 janvier 1996, le bail de location de la Caserne de Gendarmerie aux conditions essentielles suivantes :

- Durée : 9 ans à compter du 15 janvier 1996 ; location résiliable à la volonté seule du preneur, à charge pour lui de prévenir le propriétaire par simple lettre recommandée trois mois à l'avance, sans autre indemnité que le paiement du terme en cours.

- Montant du loyer annuel : 780 000 F ; loyer payable trimestriellement à terme échu.

- Révision du loyer : le présent loyer sera révisé triennalement en fonction des variations de l'indice INSEE du coût de la construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Visa préfectoral du 23 janvier 1996.